

Boulevard de la Mer : le conseil valide une étape du projet d'aménagement



La requalification du boulevard de la Mer sera l'un des dossiers laissés par la municipalité à l'équipe qui lui succédera après les élections municipales de mars.

Ouest-France

Le dernier conseil municipal de la mandature, jeudi soir, a permis aux élus de déposer la demande de permis d'aménager du boulevard de la Mer.

« La municipalité a engagé un projet global de requalification du boulevard de la Mer, incluant la réfection des voiries, la création d'une circulation douce, la végétalisation et l'optimisation des circulations et stationnements et espaces de loisirs », rappelait, jeudi soir, en conseil municipal, Marie-Paule Allain, adjointe à l'urbanisme. « **Ce projet entre dans une phase opérationnelle. Il a été affiné au cours de plusieurs ateliers participatifs avec les riverains et usagers** », complète l'élue.

Étant donné l'importance des travaux, ils nécessitent un permis d'aménager, dont la demande a été approuvée, jeudi soir, par le conseil.

Yannick Morin a fait remarquer que le conseil départemental prévoit aussi d'importants travaux de réfections des réseaux, à l'automne. « **Il faut continuer d'avancer** », lui a répondu le maire, Henri Labbé.

Réalisation d'une voie douce

Une convention sera signée avec Terra développement (lotissement des Terrasses d'Erquy), dans le cadre de projet de la voie douce engagé par la commune, entre la rue de l'Horizon-Bleu et la rue du Bois-de-Cavé.

Une partie des terrains appartient à l'aménageur (750 m²). La convention sera signée dans l'attente du transfert de propriété ultérieur. **« Les travaux de la voie douce vont démarrer en février. »**

Charte de l'arbre

« La commune dispose d'un patrimoine arboré exceptionnel qui participe à son identité. Afin de protéger ce bien commun, une charte de l'arbre a été élaborée. Elle définit les bonnes pratiques de plantation, d'entretien et de protection », a expliqué Marie-Paule Allain.

Elle permettra de réaliser un diagnostic des arbres remarquables de protéger les arbres lors des chantiers et d'encourager la plantation d'essences locales. Cette charte a fait l'objet d'un vote unanime.

Vente de deux mobil-homes

La mairie accepte de céder deux mobil-homes, l'un pour un montant de 4 600 €, à un restaurateur, afin de loger ses saisonniers, l'autre à la société Dacofi pour un montant de 7 500 €. Ils rejoindront les trois mobil-homes de l'ancien camping du Guen déjà prévus pour l'hébergement des saisonniers.

Emploi

Le conseil municipal a aussi renouvelé la participation de la commune au Fonds d'aide aux jeunes, pour 2026 (0,40 € par habitant, soit 1 600 €).

Les conventions pour des emplois associatifs ont été renouvelées avec le centre nautique et Histoire d'eau. Elles prévoient un financement tripartite (Département, commune, association) d'un emploi pour chacune de ces associations, pour une durée de trois ans.

Le conseil a autorisé le recrutement de saisonniers pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre, avec un maximum de 24.